



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Jeudi 6 novembre 2014

## DECISIONS

**Laurent LABIT (RACING METRO 92) :** La Commission de discipline et des règlements, saisie par le Président de la LNR à la suite des déclarations publiques de Monsieur Laurent LABIT relatives à l'arbitre de la rencontre Stade Français Paris / Racing Métro 92 du 11 octobre 2014, comptant pour la 9<sup>ème</sup> journée de TOP 14, a décidé de prononcer à l'encontre de Monsieur Laurent LABIT, une interdiction d'accès au terrain, aux vestiaires (des équipes et des arbitres) ainsi qu'aux couloirs d'accès à ces zones lors des matches officiels (y compris avant et après les matches) **pendant 15 semaines consécutives, soit jusqu'au 17 février 2014 inclus.**

La Commission de discipline et des règlements a en outre prononcé **une amende de 50 000 euros** à l'encontre du Racing Métro 92 pour « *Non-respect de l'article 66 des règlements généraux de la LNR* » en raison des déclarations publiques de son entraîneur portant atteinte à l'image, à la réputation et aux intérêts d'un officiel de match ainsi que des championnats professionnels.

**Ronan O'GARA (RACING METRO 92) :** A la suite du rapport des arbitres n°4 et n° 5 de la rencontre Stade Français Paris / Racing Métro 92 du 11 octobre 2014, comptant pour la 9<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Monsieur Ronan O'GARA est suspendu pour **2 matches consécutifs** au motif de « *Contestation des décisions des officiels de match* ».

**Monsieur Ronan O'GARA sera donc autorisé à accéder au banc de touche et au vestiaire d'arbitres à compter de la 3<sup>ème</sup> journée de European Rugby Champions Cup.**

La Commission de discipline et des règlements a en outre prononcé **une amende de 7 000 euros** à l'encontre du Racing Métro 92 pour « *Non-respect de l'article 65 des règlements généraux de la LNR* ».

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr



PARTENAIRES MAJEURS

PARTENAIRES OFFICIELS



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

**Mickaël BERT (U.S. DAX RUGBY LANDES)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre U.S. Dax Rugby Landes / Colomiers Rugby du 18 octobre 2014, comptant pour la 8<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Mickaël BERT est suspendu pour une durée de **2 semaines consécutives** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

**Monsieur Mickaël BERT est donc immédiatement requalifié.**

**Vassili BOST (STADE MONTOIS RUGBY)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / Stade Montois Rugby du 18 octobre 2014, comptant pour la 8<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Vassili BOST est suspendu pour une durée de **2 semaines consécutives** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

**Monsieur Vassili BOST est donc immédiatement requalifié.**

**Jean-Baptiste ROIDOT (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / Stade Montois Rugby du 18 octobre 2014, comptant pour la 8<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Jean-Baptiste ROIDOT est suspendu pour une durée de **2 semaines consécutives** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

**Monsieur Jean-Baptiste ROIDOT est donc immédiatement requalifié.**

**Lifeimi MAFI (U.S.A. PERPIGNAN)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre U.S.A. Perpignan / Béziers Hérault du 19 octobre 2014, comptant pour la 8<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Lifeimi MAFI est suspendu pour une durée de **4 semaines consécutives** pour « *Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber de telle sorte que le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air* ».

**Monsieur Lifeimi MAFI sera donc requalifié à compter du 16 novembre 2014.**

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

**Uini ATONIO (ATLANTIQUE STADE ROCHELAIS) :** A la suite de ses exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Atlantique Stade Rochelais / Castres Olympique du 12 septembre 2014, comptant pour la 5<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Stade Français Paris / Atlantique Stade Rochelais du 27 septembre 2014, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Atlantique Stade Rochelais / Montpellier Hérault Rugby du 1<sup>er</sup> novembre 2014, comptant pour la 10<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Uini ATONIO est suspendu automatiquement pour **un match** de son club, au motif de « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

**Monsieur Uini ATONIO sera suspendu pour la rencontre Atlantique Stade Rochelais / Aviron Bayonnais Rugby du 29 novembre 2014 comptant pour la 12<sup>ème</sup> journée de TOP 14 et sera donc requalifié à compter de la 3<sup>ème</sup> journée de European Challenge Cup.**

**Aloisio BUTONIDUALEVU (U.S. CARCASSONNAISE) :** A la suite de ses exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S. Carcassonnaise / Tarbes Pyrénées Rugby du 4 octobre 2014, comptant pour la 6<sup>ème</sup> journée de PRO D2, R.C. Massy Essonne / U.S. Carcassonnaise du 18 octobre 2014, comptant pour la 8<sup>ème</sup> journée de PRO D2, U.S. Carcassonnaise / U.S. Dax Rugby Landes du 1<sup>er</sup> novembre 2014, comptant pour la 9<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Aloisio BUTONIDUALEVU est suspendu automatiquement pour **un match** de son club, au motif de « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

**Monsieur Aloisio BUTONIDUALEVU sera suspendu pour la rencontre C.S. Bourgoin Jallieu Rugby / U.S. Carcassonnaise du 8 novembre 2014 comptant pour la 10<sup>ème</sup> journée de PRO D2 et sera donc requalifié à compter de la 11<sup>ème</sup> journée de PRO D2.**

**Nicolas STRAUSS (R.C. NARBONNE MEDITERRANEE) :** A la suite de ses exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S. Carcassonnaise / R.C. Narbonne Méditerranée du 30 août 2014, comptant pour la 2<sup>ème</sup> journée de PRO D2, R.C. Narbonne Méditerranée / A.S. Béziers Hérault du 7 septembre 2014, comptant pour la 3<sup>ème</sup> journée de PRO D2, U.S. Montalbanaise / R.C. Narbonne Méditerranée du 1<sup>er</sup> novembre 2014, comptant pour la 9<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Nicolas STRAUSS est suspendu automatiquement pour **un match** de son club, au motif de « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

**Monsieur Nicolas STRAUSS sera suspendu pour la rencontre R.C. Narbonne Méditerranée / Colomiers Rugby du 9 novembre 2014 comptant pour la 10<sup>ème</sup> journée de PRO D2 et sera donc requalifié à compter de la 11<sup>ème</sup> journée de PRO D2.**

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr



PARTENAIRES MAJEURS

PARTENAIRES OFFICIELS